



**Rapport de la 5e réunion du Comité
commun tenue le 17 septembre 2025**

Point 1 : Ordre du jour provisoire	1
Point 2 : Procédures de soumission et d'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC2	
Point 3 : Rapports des 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e réunions du Comité commun.....	6
Point 4 : Rapport sur la conformité statistique	6
Point 5 : Proposition visant à améliorer la capacité statistique des membres de l'OIC	8
Point 6 : État de mise en œuvre du Plan d'action quinquennal.....	15
Point 7 : Autres mises à jour et questions diverses	18
Point 8 : Prochaines étapes et prochaine réunion.....	19

**RAPPORT DE LA 5E RÉUNION DU COMITÉ COMMUN
TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2025**

1. Le rapport rend compte des débats et des recommandations de la 5^e réunion du Comité commun (CC) qui s'est tenue le 17 septembre 2025, sous la présidence de M. Zoltan Agai (UE-Commission européenne).
2. Les représentants des Membres suivants étaient présents en ligne via le logiciel Zoom :
 - a) Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Honduras, Madagascar, Mexique, Philippines et Togo ; et
 - b) Membres importateurs : Suisse et Union européenne.
3. Le Président a ouvert la réunion en remerciant le Secrétariat et en souhaitant la bienvenue à tous les délégués. Il a ensuite invité la Directrice exécutive de l'Organisation internationale du café (OIC), la Dre Vanússia Nogueira, à prononcer son allocution d'ouverture.
4. La Directrice exécutive a souhaité la bienvenue à tous les participants. Elle a mentionné le caractère chargé de l'ordre du jour, qui comprenait plusieurs sujets qui avaient déjà été discutés lors de réunions précédentes et pour lesquels des conclusions étaient attendues, ainsi que les rapports qui seraient examinés et notés pendant la réunion.
5. La Directrice exécutive a remercié le Président pour avoir présidé le CC tout au long de l'année. Elle a également exprimé sa gratitude au Président du Conseil international du café (CIC), M. Tom Fabozzi, pour sa participation à la réunion, et a salué la présence d'anciens présidents du CIC, dont S.E. M. l'Ambassadeur Ivan Romero et M. Max Fabian. Elle les a tous remerciés pour leur soutien constant et leur collaboration.
6. Le Président a remercié la Directrice exécutive pour ses remarques et a demandé si le quorum était confirmé.
7. La Cheffe des opérations a confirmé que le quorum avait été atteint, avec deux Membres importateurs (l'Union européenne et la Suisse) et plus de deux Membres exportateurs.
8. Le Président a demandé aux délégués de faire en sorte que leurs interventions soient aussi brèves que possible en raison de l'ordre du jour chargé. Il a également rappelé que tous les documents avaient été distribués à l'avance afin que les Membres puissent les consulter et étudier leurs contributions écrites respectives. Le Président a exprimé sa gratitude à tous les Membres distingués qui avaient soumis des contributions à l'avance.

Point 1 : Ordre du jour provisoire

9. Le Président a présenté l'ordre du jour provisoire (document [JC-18/25](#)), comprenant : trois rapports sur les réunions précédentes, le rapport sur la conformité statistique, la proposition pour l'amélioration de la capacité statistique des Membres de l'OIC, les procédures de soumission et d'évaluation des propositions, et l'état de mise en œuvre du plan d'action quinquennal. Il a

mentionné que ce dernier point figurait à l'ordre du jour de la réunion précédente mais qu'il n'avait pas encore été discuté par manque de temps.

10. Le Président a invité les Membres à adopter l'ordre du jour ou à faire part de leurs remarques éventuelles.

11. Le délégué du Brésil a proposé que le CC déplace le point 5 (« Procédures de soumission et d'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC ») en tête de l'ordre du jour, puisque ce sujet était à l'étude depuis la deuxième réunion du CC et que le texte avait déjà été examiné à plusieurs reprises. Le délégué du Brésil a déclaré qu'il serait très bénéfique de conclure l'évaluation de ce sujet lors de la réunion du jour.

12. Le Président a remercié le délégué du Brésil et a demandé si certains délégués voyaient des objections à cette proposition. Personne ne s'étant manifesté, le Président a confirmé que le CC avait adopté l'ordre du jour modifié. Il a précisé que le point 5 serait donc déplacé pour devenir le deuxième point à l'ordre du jour.

Point 2 : Procédures de soumission et d'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC

13. Le Président a rappelé que les procédures avaient déjà été discutées lors de la 4^e réunion du CC sur la base des contributions écrites antérieures, notamment celles de la délégation du Brésil. Il a invité la Cheffe des opérations à présenter le document [JC-13/25 Rev. 1](#) et à exposer brièvement les révisions.

14. La Cheffe des opérations a remercié le Président et a déclaré que le document avait évolué et qu'il ne devait plus être « noté », mais « recommandé » au Conseil, le cas échéant. Elle a commencé en présentant les grandes lignes suivantes du processus, précisant que les procédures avaient été adaptées pour refléter les contributions et les commentaires reçus de la part des Membres :

- a) Des propositions seraient faites par la Directrice exécutive et par les Membres.
- b) Une fois soumises, une période serait prévue afin que tous les Membres puissent examiner le contenu traduit de chaque proposition et que le CC détermine si la proposition s'inscrivait dans le cadre du ou des domaines thématiques à traiter.
- c) Sur la base de cet examen, la proposition serait soumise à l'approbation du CIC lors de la session d'automne. Si elle était approuvée, un plan détaillé serait élaboré et soumis à l'approbation du CC.

- d) Enfin, des résultats seraient produits, qui pourraient prendre la forme d'un rapport, d'un examen ou d'un produit qui devrait à nouveau être approuvé avant sa diffusion.

15. La Cheffe des opérations a ensuite apporté plus de détails à propos de la session de printemps du CIC :

- a) Toutes les propositions soumises au CC ou au CIC pendant la session de printemps entreraient dans un processus de consultation.
- b) Après leur soumission, les propositions seraient d'abord envoyées pour traduction, avec un calendrier distinct pour garantir une qualité élevée.
- c) Une période de consultation de six semaines se déroulerait ensuite, s'étendant jusqu'à la fin du mois de mai, pour permettre à tous les délégués et à tous les Membres de consulter les parties prenantes dans leurs pays respectifs.
- d) Le Secrétariat compilerait ensuite tous les commentaires reçus sur les propositions et les traduirait, afin que tous les Membres aient à nouveau le même accès aux commentaires et pour permettre un dialogue de qualité.
- e) Par la suite, les propositions et les commentaires seraient discutés dans le CC, pendant une ou plusieurs réunions. Cette phase se déroulerait entre la fin du mois de juin et au plus tard trois semaines avant la session d'automne du CIC.

16. La Cheffe des opérations a ensuite donné les détails suivants à propos de la session d'automne du CIC :

- a) Le Secrétariat soumettrait un plan de travail reflétant la ou les initiatives et les domaines thématiques proposés par le CC. À ce stade, l'approbation du CIC serait demandée sur la question de « quoi » entreprendre.
- b) L'attention se porterait ensuite sur le « comment ». Le Secrétariat, sous la direction de la Directrice exécutive, développerait les détails de la mise en œuvre, en y incluant les objectifs, les implications budgétaires et l'approche pratique à adopter pour la ou les initiatives.
- c) Ces propositions détaillées seraient ensuite soumises au CC dans les quatre langues officielles.
- d) Il s'ensuivrait une nouvelle période de consultation de six semaines, là encore pour garantir le même accès, le même temps et la même possibilité pour les Membres de consulter leurs parties prenantes.

- e) En janvier, le CC organiserait alors des discussions pour déterminer si un accord avait été trouvé sur la manière dont la ou les initiatives seraient mises en œuvre.
- f) Une fois cet accord conclu, la mise en œuvre de la ou des initiatives commencerait.

17. La Cheffe des opérations a rappelé que l'approbation du CC serait nécessaire avant toute diffusion ou discussion externe de tout produit.

18. Le Président a remercié la Cheffe des opérations et le Secrétariat pour avoir préparé le document révisé. Il a fait remarquer que si les procédures semblaient quelque peu longues, elles étaient également extrêmement bien encadrées et précises en plusieurs étapes. Il a dit espérer qu'elles offrent une bonne base pour l'approbation. Le Président a ensuite invité les Membres à s'exprimer sur le sujet.

19. Le délégué du Brésil a remercié le Président et a demandé que le Secrétariat présente le document [JC-13/25 Rev. 1](#) à l'écran pour faciliter les observations qu'il souhaitait faire. Le délégué du Brésil a déclaré que la délégation brésilienne aimerait proposer trois modifications mineures au texte du document :

- a) Concernant la première et la deuxième, le délégué du Brésil a suggéré d'inclure les références spécifiques aux paragraphes correspondants dans le Mandat du Comité commun et de l'article 34 de l'Accord international de 2007 sur le café. Le délégué a fait remarquer que le premier paragraphe devrait stipuler : « Conformément **au paragraphe 2 du Mandat...** », et que le deuxième paragraphe devrait mentionner : « Conformément **au paragraphe 4 de l'article 34 de l'Accord international de 2007 sur le café** ». Il a expliqué que, de l'avis de la délégation du Brésil, ces précisions aideraient les lecteurs à identifier les sources spécifiques référencées.
- b) Concernant la troisième modification, le délégué du Brésil a proposé de supprimer la dernière phrase du premier paragraphe, qui est : « Dans ce contexte, lorsqu'elles se traduisent par des actions concrètes, ces « questions » sont appelées « initiatives » ». Il a déclaré que, de l'avis de la délégation brésilienne, cette phrase introduisait une définition qui ne se trouvait ni dans l'Accord de 2007 ni dans le Mandat du CC (document [ICC-136-11](#)). Plus précisément, le délégué du Brésil a également fait remarquer que le terme « initiative » n'apparaissait ni dans ces documents ni dans les Mandats des comités et organes consultatifs de l'OIC (document [ICC-115-13](#)). Il a par ailleurs indiqué que la délégation brésilienne n'était pas disposée à accepter l'affirmation proposée, car elle réduisait la portée et les interprétations possibles du terme « questions ». Le délégué du Brésil a fait

valoir que l'expression « toutes les questions », figurant dans le Mandat du CC et négociée par les Membres, pouvait être comprise comme englobant les commentaires, les recommandations, les motions, les censures, les démarches et les autres actions ou alternatives possibles, et qu'elle pourrait également inclure des thèmes et des sujets que les États membres considéraient comme présentant un intérêt pour le secteur du café. Dans ce contexte, il a fait remarquer que définir de façon « réductrice » « toutes les questions » simplement comme étant des « initiatives » semblait conflictuel avec l'interprétation donnée au premier paragraphe de l'annexe I du document [JC-13/25 Rev. 1](#), qui stipule « des études, des enquêtes, des rapports et des projets (ci-après dénommés « initiatives ») ». Le délégué du Brésil a déclaré que la suppression de la définition proposée n'aurait pas d'incidence sur l'objectif ou les résultats de l'exercice visant à définir les procédures de soumission et d'évaluation des propositions par le CC.

20. Le Secrétariat a affiché la version Word du document, avec les révisions en surbrillance en rouge pour plus de transparence.

21. Le Président a demandé si les amendements de la délégation du Brésil s'étendaient à la définition de l'annexe I du document [JC-13/25 Rev. 1](#).

22. Le délégué du Brésil a confirmé que sa délégation était d'accord avec la définition de l'annexe I, qui devrait rester telle quelle, et a précisé que seule la dernière phrase du premier paragraphe devrait être supprimée.

23. La déléguée du Salvador a salué la proposition et l'a considérée comme un bon pas en avant pour accorder plus d'importance aux contributions et aux initiatives des Membres, permettant ainsi à l'Organisation de concentrer ses ressources sur les domaines prioritaires identifiés par ses propres Membres. Elle a ajouté que le Salvador était d'accord avec les propositions de la délégation brésilienne.

24. Le Président a remercié la déléguée du Salvador et, n'ayant observé aucune objection, a conclu qu'un consensus avait été atteint. Il a annoncé que le Comité soumettrait la version révisée du document à l'approbation du Conseil¹. Le Président a félicité le Secrétariat et les Membres pour être parvenus à un accord, précisant que les procédures étaient en cours d'examen depuis la deuxième réunion du CC.

¹ La version révisée a ensuite été diffusée sous le titre de document [JC-13/25 Rev. 2](#).

Point 3 : Rapports des 2^e, 3^e et 4^e réunions du Comité commun

25. Le Président a introduit le point suivant et remercié les Membres d'avoir émis des commentaires sur les rapports, qui avaient été intégrés aux versions révisées. Le Président a demandé au Secrétariat de préciser quels documents étaient en cours de discussion, étant donné que plusieurs références étaient affichées à l'écran.

26. La Directrice exécutive a confirmé que les versions révisées des rapports, documents [JC-09/25 Rev. 1](#), [JC-15/25 Rev. 1](#) et [JC-17/25 Rev. 1](#), intégraient tous les commentaires qui avaient été reçus de la part de la délégation du Brésil et qu'ils pourraient être approuvés s'il n'y avait pas d'objections.

27. Le Président a remercié la Directrice exécutive pour ses éclaircissements. Aucune objection n'ayant été émise, il a approuvé les rapports au nom du Comité.

28. Le Président a remercié une fois de plus la délégation brésilienne pour ses commentaires sur les rapports.

Point 4 : Rapport sur la conformité statistique

29. Le Président a indiqué que le rapport sur la conformité statistique ([JC-19/25](#)) devait être examiné par le Comité avant d'être recommandé au Conseil pour approbation. Il a rappelé que le rapport précédent remontait à février 2024 et que les notes de conformité suivaient une certaine méthodologie. Le Président a invité la Cheffe des opérations à présenter le rapport.

30. Après avoir remercié le Président, la Cheffe des opérations a expliqué que les scores de conformité reflétaient les règles et les conditions énoncées dans le règlement sur les statistiques concernant les certificats d'origine ([ICC-102-9 Rev. 5](#)) et les rapports statistiques ([ICC-102-10](#)). Elle a précisé que les scores étaient utilisés pour évaluer le niveau de conformité des pays à ces règles.

31. La Cheffe des opérations a déclaré que les scores mesuraient la ponctualité et l'exhaustivité des informations transmises par les Membres. Elle a expliqué que chaque Membre importateur et exportateur était tenu de transmettre des informations sur plusieurs catégories (11 pour les pays exportateurs et 5 pour les pays importateurs). La Cheffe des opérations a ajouté qu'il s'agissait notamment d'informations relatives aux certificats d'origine, aux importations, aux exportations et aux superficies sous production.

32. La Cheffe des opérations a indiqué que pour chaque catégorie, chaque pays recevait un score, selon que les informations avaient été transmises dans les délais ou non. Par exemple, si les informations étaient transmises dans les délais, le score était de « un » pour la ponctualité ; si elles n'étaient pas transmises ou étaient transmises en retard, le score était de « zéro ». Sur la

base de cette méthodologie, elle a expliqué que les scores mensuels pouvaient être calculés par catégorie et par pays, et que ces scores étaient ensuite agrégés pour calculer un score moyen par pays. La Cheffe des opérations a également indiqué que les scores pouvaient être agrégés entre tous les Membres pour calculer un score moyen pour un mois ou une année donnés, et que la note finale était calculée sous forme de moyenne, puis multipliée par 100.

33. La Cheffe des opérations a précisé que l'une des difficultés résidait dans les comparaisons d'une année sur l'autre, car le nombre de Membres transmettant des informations pouvait varier d'une année à l'autre. Elle a expliqué que cela devrait donc être noté lors de la comparaison des notes de conformité entre les années, bien que le Secrétariat puisse en tenir compte dans son analyse.

34. La Cheffe des opérations a fait référence à la période des rapports couverte par le document, à savoir du 1^{er} août 2024 au 1^{er} août 2025. Elle a expliqué que les notes moyennes comprenaient des pays n'ayant transmis aucune information, et qui avaient donc reçu un score de « zéro », faisant chuter la moyenne générale. La Cheffe des opérations a ajouté que, pour les pays exportateurs, le score moyen était descendu de 28,4 à 27,1, tandis que le score moyen pour les pays importateurs était de 68 pour tous les pays et toutes les catégories d'informations pour l'année.

35. La Cheffe des opérations a précisé que des scores plus élevés avaient été observés pour les informations relatives aux importations et aux exportations, tandis que certaines autres catégories avaient affiché des scores très bas qui, dans certains cas, avaient baissé. Elle a également fait remarquer que, sur les 19 pays exportateurs qui avaient transmis des informations, 5 avaient communiqué des données incohérentes qui ne pouvaient pas être rapprochées et qui n'étaient pas exploitables.

36. La Cheffe des opérations a présenté le nombre de Membres qui avaient transmis des informations. Pour les Membres exportateurs, des informations avaient été reçues de 19 pays, en hausse par rapport aux 17 de la période précédente. Pour les Membres importateurs, des informations avaient été reçues de 34 pays, parmi lesquels les États membres de l'Union européenne, contre 33 précédemment.

37. La Cheffe des opérations a expliqué que si l'analyse se limitait uniquement aux Membres qui avaient transmis des informations (en excluant donc les notes de « zéro »), les scores augmenteraient pour atteindre une moyenne de 63,1 pour les pays exportateurs et de 70 pour les pays importateurs. Elle a rappelé une nouvelle fois que la conformité pour les catégories importations et exportations était bien meilleure, atteignant 80 à 85 pour les pays exportateurs qui avaient transmis des informations.

38. La Cheffe des opérations a également précisé que, bien que les Membres qui transmettent des informations soient plus nombreux et comprennent plus de grands pays exportateurs, le score global de conformité avait néanmoins baissé, car de nouveaux Membres envoyant des informations, ainsi que certains Membres déjà contributeurs, transmettaient leurs données avec moins de ponctualité ou de régularité, et omettaient également certaines des catégories qu'ils avaient précédemment incluses.

39. La Cheffe des opérations a fait référence aux méthodes de conformité, tout en précisant que ce n'était pas le sujet principal de la présentation. Elle a expliqué que certaines des informations demandées étaient sensibles et liées à la concurrence, ajoutant que cette sensibilité était moindre dans le passé lorsque le secteur du café était plus réglementé. Elle a également fait valoir que la méthodologie de conformité était pour le moins binaire, c'est-à-dire que si les informations étaient transmises avec ne serait-ce qu'un jour de retard, le pays était considéré comme non conforme et se voyait attribuer le score de « zéro ». Elle a par ailleurs expliqué que, pour l'heure, la qualité des données n'était pas reflétée dans le score de conformité, et que cette omission pourrait aussi expliquer en partie la baisse des notes.

40. Le Président a remercié la Cheffe des opérations pour sa présentation et a ouvert la parole aux questions ou commentaires. Il a conclu que le Comité avait accepté de recommander le rapport pour approbation lors de la 140^e session du CIC.

Point 5 : Proposition pour l'amélioration de la capacité statistique des Membres de l'OIC

41. Le Président a introduit le point suivant à l'ordre du jour concernant l'amélioration de la capacité statistique des Membres de l'OIC (document [JC-20/25](#)). Il a relevé qu'il s'agissait de la seule initiative retenue parmi les sept initialement proposées par la Directrice exécutive et que la version révisée intégrait les commentaires reçus des Membres lors des réunions précédentes. Le Président a invité la Cheffe des opérations à présenter le document.

42. La Cheffe des opérations a déclaré que, compte tenu des scores de conformité bas et des demandes des Membres de se concentrer sur les statistiques, la collecte et la diffusion de données de base, le Secrétariat avait développé l'initiative initiale de soutien à la capacité des Membres. Elle a fait remarquer que l'initiative était désormais désignée sous la dénomination de « initiative 4, version 2 ».

43. La Cheffe des opérations a expliqué que, comme d'autres organisations de produits, l'OIC utilisait des sources de données externes, en particulier pour les statistiques commerciales, c'est-à-dire les importations et les exportations. En plus de ces sources externes, elle a précisé que l'Organisation disposait d'un atout spécifique, à savoir des informations statistiques mensuelles fournies par les Membres. Elle a ajouté que d'autres organisations de produits collectaient

également ce genre d'informations, mais, par rapport à elles, l'OIC avait un plus grand accès aux données de ses Membres, notamment grâce au système des certificats d'origine.

44. La Cheffe des opérations a déclaré que les données étaient fournies aux Membres et aux abonnés par le biais de rapports et de la Base de données mondiale sur les statistiques du café en ligne. Elle a ajouté que la conformité restait faible et que, par conséquent, cet atout supplémentaire n'était pas suffisamment utilisé et qu'il pourrait être amélioré.

45. La Cheffe des opérations a expliqué que les revenus annuels moyens tirés des produits statistiques au cours des trois dernières années s'élevaient à environ £20 800 et que, pour l'année caféière en cours, ces revenus pourraient atteindre environ £30 000. Elle a avancé que l'OIC comptait 56 abonnés payants aux publications de l'OIC et environ 100 abonnés payants pour l'accès à la base de données statistiques, en plus des Membres qui y avaient également accès.

46. La Cheffe des opérations a ajouté que le retard des exportateurs dans la transmission des informations requises était l'une des raisons expliquant la faible conformité. Par ailleurs, elle a annoncé que les échanges avec les Membres avaient également révélé les problèmes suivants :

- a) Dans certains pays, la gouvernance des systèmes de données était complexe, l'autorité pour les rapports statistiques reposant sur des ministères ou des agences autres que ceux responsables du café.
- b) Les niveaux de dotation en personnel dans certaines des institutions concernées étaient limités, les fonctionnaires devant assumer de multiples responsabilités.
- c) Dans plusieurs pays exportateurs, les capacités techniques avaient besoin d'être renforcées, en particulier dans les domaines de la mesure, du rapprochement de données et de l'équilibrage des informations.
- d) Plus de numérisation était nécessaire. Certains pays exportateurs ne consolidaient leurs données que tous les six mois, alors que les règles statistiques de l'OIC imposaient des rapports mensuels, ce qui est également considéré comme la fréquence la plus utile pour les Membres et le secteur privé.
- e) Certaines données étaient de nature sensible et, par conséquent, souvent sous-déclarées par les Membres.

47. La Cheffe des opérations est ensuite passée aux actions prioritaires proposées pour améliorer la conformité. Elle a identifié « le soutien aux Membres pour la collecte et l'envoi de données précises et en temps opportun » comme le pilier le plus important de l'initiative. Elle a expliqué que trois ateliers régionaux sur les statistiques étaient organisés avec pour « effet secondaire » important l'amélioration des contacts avec les personnes et les institutions chargées

de fournir des données statistiques. La Cheffe des opérations a fait remarquer que les résultats des deux ateliers terminés (Asie et Afrique) se faisaient déjà ressentir et a cité des mises à jour récentes du Cameroun, de l'Éthiopie et de la Tanzanie, ainsi que de meilleures informations de la part de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des engagements avec l'Inde, la Thaïlande, le Népal et le Timor oriental. Elle a ajouté que le Secrétariat avait l'intention de poursuivre ces efforts en instaurant des communautés de pratique régionales, avec des webinaires et des ateliers qui se concentreraient sur des sujets demandés par les Membres, y compris, par exemple, des échanges sur les besoins en infrastructure.

48. La Cheffe des opérations a fait référence au « soutien bilatéral » fourni aux pays Membres et a indiqué qu'il serait élargi de sorte que tous les Membres soient contactés au moins une fois par an, tandis que ceux dont la qualité des données ou la conformité se situent dans le quartile le plus bas seraient contactés chaque mois. Elle a expliqué que, pour ces Membres, des plans de travail structurés seraient élaborés et mis en œuvre pour améliorer leur performance en matière de rapports.

49. La Cheffe des opérations a expliqué que le Secrétariat souhaitait donner suite à une suggestion émise par un délégué pendant les discussions sur la version précédente de l'initiative, à savoir la création d'un groupe de travail dédié qui examinerait la possibilité de procédures techniques, dont l'installation éventuelle d'interfaces ou d'applications qui pourraient permettre d'extraire les données chaque mois des systèmes nationaux, même pour les pays consolidant actuellement leurs données tous les six mois seulement. Elle a reconnu que ce genre de solutions ne résoudrait probablement pas tous les problèmes et que sa faisabilité devrait être évaluée.

50. La Cheffe des opérations a expliqué l'importance de compiler et de diffuser des données dans le délai imparti dans un format accessible et utile pour les Membres et les parties prenantes. Elle a par ailleurs indiqué que le Secrétariat avait commencé à distribuer les prix quotidiens du café aux Membres en plus des abonnés, et que le rapport mensuel sur le marché du café serait amélioré en y intégrant une analyse renforcée des données d'importation disponibles, en précisant que des efforts seraient déployés pour présenter ces informations de manière plus accessible. En ce qui concerne la base de données mondiale sur les statistiques du café, la Cheffe des opérations a également fait savoir que son accès serait amélioré grâce au développement de menus plus clairs, reconnaissant qu'elle pourrait être complexe pour les utilisateurs qui ne travaillaient pas quotidiennement avec des bases de données. Enfin, elle a décrit les projets de développement d'un tableau de bord sur le site Web de l'OIC avec un délai approprié, afin que les abonnés et les Membres conservent leur accès prioritaire aux données les plus récentes.

51. La Cheffe des opérations a ensuite abordé la question de la capacité interne du Secrétariat et a indiqué que toutes les activités statistiques seraient menées par le personnel de l'OIC. Elle a précisé que le nombre d'employés à temps plein travaillant sur les statistiques était

passé de deux à 3,6, y compris l'Économiste en chef récemment nommé qui avait déjà commencé à travailler sur les statistiques. Elle a également stipulé que le budget des statistiques avait été augmenté pour couvrir l'équipement, les logiciels et les services statistiques supplémentaires, le développement d'interfaces et l'organisation d'ateliers sur les statistiques, et a expliqué que ces activités nécessitaient d'allouer des budgets plus importants, ce qui a été reflété dans le projet de budget qui serait présenté aux Membres.

52. Pour finir, la Cheffe des opérations a déclaré que le Secrétariat renforcerait le suivi interne pour mieux orienter les actions visant à améliorer les capacités et la conformité. Elle a souligné que ce suivi pouvait être demandé par n'importe quel Membre à n'importe quel moment.

53. Après avoir remercié la Cheffe des opérations et le Secrétariat, le Président a ouvert la parole pour les commentaires et questions.

54. Le délégué du Brésil a remercié le Président et le Secrétariat pour les explications apportées et a commencé par proposer plusieurs amendements textuels au document [JC-20/25](#). Le délégué du Brésil a suggéré que, comme cela avait été fait pour les documents précédents, des références explicites aux paragraphes correspondants de l'article 34 de l'Accord de 2007 et au Mandat du CC soient incluses dans les deux premiers paragraphes. Plus précisément, le délégué du Brésil a proposé d'ajouter les formulations « *Conformément au paragraphe 4 de l'article 34 de l'Accord international de 2007 sur le café* » et « *Conformément au paragraphe 2 du Mandat institutionnel du Comité commun* » pour que les sources citées soient plus claires.

55. Après avoir demandé que le document soit affiché à l'écran, le délégué du Brésil a fait référence au paragraphe 4, proposant de supprimer la partie « *Bien qu'aucune des initiatives proposées n'ait été approuvée dans son intégralité* ». Le délégué du Brésil a expliqué que, de l'avis de la délégation brésilienne, cet énoncé ne reflétait pas exactement les résultats ou la dynamique des discussions tenues, certaines propositions n'ayant pas du tout été acceptées. Il a expliqué que la délégation brésilienne jugeait cette suppression appropriée afin d'éviter d'éventuelles interprétations erronées ou de laisser supposer que les propositions auraient fait l'objet d'un accord partiel. Le délégué du Brésil a ajouté que cette suppression ne compromettrait pas la clarté du paragraphe ni l'objectif principal du point soulevé, à savoir l'expression du soutien de certains Membres à la priorisation des actions afin de renforcer et d'améliorer les services statistiques fournis par l'Organisation.

56. Le délégué du Brésil a ensuite fait référence à la dernière phrase du paragraphe 6 de la page 2, qui stipulait : « *Les commentaires seront communiqués à tous les membres par courrier électronique et enregistrés dans le dossier SharePoint correspondant.* » Le délégué du Brésil a expliqué que sa délégation avait une observation non pas liée au texte lui-même, mais plutôt au principe qu'il renfermait. Il a réitéré les positions déjà exprimées concernant les procédures de

présentation et de diffusion des documents, des informations et des communications dans les organisations intergouvernementales, ajoutant que la délégation du Brésil considérait qu'il était essentiel que les observations, les commentaires et les informations communiqués par les Membres soient diffusés dans les documents officiels de l'OIC et publiés en tant que documents de travail disponibles dans les quatre langues. Le délégué du Brésil a indiqué que la manière dont les informations étaient diffusées aux Membres était tout aussi importante et que, pour le Brésil, la diffusion par le biais de documents officiels et de documents de travail restait un moyen efficace d'assurer la transparence, l'accessibilité, la permanence, la facilité de référence et l'égalité de traitement dans toutes les langues officielles des Membres. Il a ajouté que l'enregistrement des positions des Membres par le biais de documents de travail permettrait de s'y référer ultérieurement et favoriserait la prise de décisions éclairées par la chaîne du café.

57. Le délégué du Brésil a par ailleurs expliqué que les plateformes en ligne comme SharePoint étaient souvent limitées aux utilisateurs enregistrés et n'étaient pas toujours disponibles, ajoutant qu'elles n'étaient pas considérées comme un dépôt efficace pour les positions et les commentaires.

58. Pour garantir que tous les Membres bénéficient du même traitement, le délégué du Brésil a proposé que la phrase susmentionnée soit remplacée par : « *Les observations, commentaires et informations fournis par les Membres seront distribués dans les documents officiels de l'Organisation et publiés dans les quatre langues officielles* ».

59. Le Secrétariat a affiché à l'écran la révision proposée pour que tous les délégués puissent l'étudier. Le délégué du Brésil a confirmé que le libellé reflétait fidèlement les suggestions de sa délégation.

60. Le délégué du Brésil a remercié le Secrétariat d'avoir communiqué des informations détaillées concernant la prestation de services statistiques par l'Organisation dans le document [JC-20/25](#), puis a demandé d'autres éclaircissements :

- a) Tout d'abord, en référence aux première et deuxième actions proposées, à savoir les ateliers régionaux sur les statistiques et la création de « communautés de pratique » sur la base des résultats des réunions organisées, le délégué du Brésil a mentionné l'atelier qui avait eu lieu en Indonésie le 14 mai 2025 dans le cadre de l'événement World of Coffee. Le délégué du Brésil a observé que, bien que quatre mois se soient écoulés depuis l'événement, aucun document ni aucune présentation décrivant les résultats n'avait été mis à la disposition des Membres. Étant donné que cette activité représentait la proposition centrale du Secrétariat pour remédier au faible niveau de conformité et aux lacunes dans la collecte d'informations statistiques, le délégué du Brésil a demandé au Secrétariat

d'informer les Membres des résultats, des difficultés et des mesures de suivi et a demandé si un document reprenant ces éléments serait distribué.

- b) Ensuite, le délégué du Brésil a fait remarquer que le document [JC-20/25](#) ne faisait aucune référence à l'automatisation de la collecte de données statistiques. Il a demandé à la Directrice exécutive ou à un membre du Secrétariat de clarifier cette omission dans le contexte de l'initiative 4 révisée et si le Secrétariat avait envisagé ou réfléchi à d'autres mesures possibles pour résoudre les difficultés évoquées par la Cheffe des opérations lors de la 4^e réunion du CM afin d'améliorer la qualité des informations fournies par l'Organisation à ses Membres.
- c) Enfin, le délégué du Brésil a commenté la quatrième action proposée intitulée « *Mettre en place et améliorer en permanence un mécanisme de suivi afin d'évaluer la fonction statistique de base de l'OIC* ». Le délégué du Brésil a déclaré que sa délégation ne jugeait pas approprié que l'Organisation mette en œuvre un nouveau système de notation de la conformité à ce stade, indiquant que toute modification de la méthode de mesure pourrait conduire à des interprétations potentiellement erronées des résultats obtenus. Il a ajouté que si des consultations parallèles sur la satisfaction des Membres et des abonnés étaient très utiles et pouvaient générer des suggestions et des idées précieuses sur les services fournis, la délégation brésilienne n'était pas disposée à approuver une modification quelconque de l'approche actuelle de mesure de la conformité et considérait que l'Organisation devrait plutôt concentrer son attention et ses efforts sur les difficultés à améliorer ses services.

61. Le Président a remercié le délégué du Brésil et a confirmé que le paragraphe 4(i) serait supprimé. La modification a été affichée à l'écran et le Président a invité le Secrétariat à répondre.

62. La Cheffe des opérations a confirmé que le rapport sur l'atelier en Indonésie avait été finalisé et qu'il serait distribué dans la semaine. Elle a présenté ses excuses pour le retard, expliquant que les goulots d'étranglement de la traduction avaient été à l'origine d'un léger report. Elle a également informé les Membres que le rapport sur l'atelier en Éthiopie était presque terminé et en attente de validation finale par l'Organisation interafricaine du café, avec laquelle l'OIC avait co-organisé l'événement.

63. Le Coordinateur des statistiques a répondu à la question concernant l'automatisation. Il a expliqué que le Secrétariat avait entamé des discussions bilatérales avec les Membres pour explorer l'échange automatisé de données par le biais d'interfaces de programmation d'applications (API). Toutefois, il a fait remarquer que l'infrastructure de ces intégrations variait considérablement d'un Membre à l'autre. Il a informé le CC que l'OIC menait actuellement un

projet pilote avec l'Institut du café du Costa Rica (ICAFE) pour permettre une synchronisation transparente en temps réel entre la base de données de l'ICAFE et le système de l'OIC. Il a annoncé que l'intégration devrait être terminée dans un délai d'une ou deux semaines et qu'elle servirait de modèle pour l'extension à d'autres pays une fois que le processus aurait été testé et vérifié.

64. La Cheffe des opérations a ajouté que le Secrétariat ne pouvait pas étendre ces mesures à tous les Membres tant qu'un groupe de travail temporaire dédié à l'automatisation n'aurait pas été créé pour discuter de toutes les implications, notamment des aspects juridiques, comme l'avait proposé un délégué lors d'une réunion précédente. Elle a précisé que l'automatisation ne pouvait pas être déployée simplement parce qu'elle fonctionnait pour un Membre et a expliqué qu'il y avait des procédures et des coûts à examiner et qu'il était donc justifié de mettre en place un groupe de travail technique dédié.

65. Le délégué du Brésil a remercié le Secrétariat pour ses éclaircissements et, en réponse aux observations formulées, a suggéré que le Secrétariat transmette aux Membres des informations sur les actions entreprises par l'Organisation à cet égard. Il a fait référence à la suggestion contenue dans le document qui nécessiterait des réunions « pratiquement hebdomadaires » avec les pays Membres (au moins une par an pour chaque Membre exportateur) et a déclaré qu'il serait bénéfique pour tous les intéressés, importateurs comme exportateurs, que l'Organisation informe les Membres et rende compte des résultats de ces réunions.

66. La déléguée du Salvador a remercié le Président ainsi que le Secrétariat pour le travail de préparation du document et pour avoir écouté les différents commentaires et préférences exprimés par les Membres au cours des récentes réunions. Elle a déclaré que le Salvador considérait l'initiative comme une première étape importante vers l'élaboration d'une base de données statistiques proposée pour guider les Membres sur la façon de transmettre leurs données à l'Organisation. La déléguée du Salvador a apprécié l'importance accordée à augmenter les échanges avec les sections statistiques de chaque pays Membre pour un plus grand respect des obligations statistiques de base, en particulier à la lumière de la tendance à la baisse du niveau de conformité observée en 2025 par rapport à 2024. La déléguée du Salvador a conclu en déclarant que son pays était ravi de participer au prochain atelier au Honduras.

67. Sans autre commentaire des participants, le Président a indiqué qu'il y avait un consensus parmi les Membres pour approuver la proposition intégrant les amendements présentés par le Brésil. Il a remercié le délégué du Brésil et a confirmé que la version révisée serait distribuée en tant que document [JC-20/25 Rev. 1](#) et soumis au Conseil pour approbation.

Point 6 : État de mise en œuvre du Plan d'action quinquennal

68. Le Président a introduit le point à l'ordre du jour, rappelant aux Membres qu'il s'agissait d'un rapport attendu de longue date. Il a invité la Cheffe des opérations à présenter le document [JC-14/25](#).

69. La Cheffe des opérations a expliqué que le document était un compte rendu du Plan d'action quinquennal et de son état d'avancement depuis son approbation par le CIC en 2017. Elle a précisé que le document avait été soumis au CC car de nouvelles questions et initiatives avaient été proposées, ajoutant qu'il serait impossible de les examiner sans informations contextuelles concernant l'état d'avancement du Plan d'action quinquennal. Elle a indiqué qu'il était très important de noter qu'il y avait des indicateurs clés de performance (ICP) et des actions prioritaires claires dans le Plan initial, centrées sur les trois objectifs stratégiques relatifs aux statistiques, au rôle de convocation de l'OIC, ainsi qu'aux projets et à la promotion.

70. La Cheffe des opérations a fait remarquer que les derniers rapports sur les ICP remontaient à septembre 2018 et qu'ils avaient ensuite été abandonnés, principalement en raison de la pandémie de Covid-19. Compte tenu du manque de suivi depuis cette date, elle a expliqué que des efforts avaient été déployés pour reconstituer les informations sur la base des 16 ICP utilisés en 2018, qui n'englobaient pas tous les ICP figurant initialement dans le Plan. La Cheffe des opérations a par ailleurs déclaré qu'un tableau narratif décrivant les activités citées dans le cadre des actions prioritaires du Plan d'action quinquennal avait été préparé.

71. Elle a indiqué qu'il était important de souligner que les progrès du Plan d'action quinquennal étaient normalement soumis au CIC pour être « notés ». Elle a expliqué que le rapport sur l'état d'avancement avait déjà été approuvé par le CIC sans que les comités soient impliqués et a conclu en mentionnant la volonté du Secrétariat de passer en revue les ICP, tout en notant que les délégués pourraient préférer qu'ils soient discutés plutôt que présentés.

72. Le Président a invité les Membres à faire part de leurs observations.

73. Le délégué du Brésil a félicité le Secrétariat pour avoir préparé, pour la première fois depuis septembre 2018, un rapport actualisé sur la mise en œuvre en cours du Plan d'action quinquennal, qui avait été approuvé par le CIC huit ans plus tôt sous le document [ICC-120-11](#). Il a rappelé que les conditions et le contexte ayant conduit à l'adoption de la [résolution 457](#) en septembre 2015 (demandant la création d'un groupe de travail chargé de mieux définir les priorités à long terme de l'Organisation et de ses Membres, et de donner au Secrétariat des conseils adaptés) avaient considérablement changé depuis. Le délégué du Brésil a ajouté que l'une des principales conclusions de ce groupe de travail, présidé par l'Ambassadeur Aly Touré et aboutissant à l'approbation du Plan d'action quinquennal, était que l'Organisation devait accorder la priorité absolue à se concentrer davantage sur ses services statistiques. Il a expliqué

que les statistiques avaient été considérées comme la contribution la plus essentielle et la plus efficace de l'Organisation, et qu'il était « consacré » depuis 2015 que l'Organisation devrait avoir la capacité de collecter, de systématiser et de diffuser des statistiques fiables sur la production et le commerce du café. Dans ce contexte, le délégué du Brésil a fait remarquer qu'il était regrettable que, près de 10 ans plus tard, les Membres soient toujours en train de discuter de la manière de mettre en œuvre la fourniture d'analyses de données et d'informations statistiques de premier plan à l'industrie en tant que fonction essentielle de l'Organisation.

74. Le délégué du Brésil a par ailleurs observé que le rapport n'informait pas les Membres des investissements réalisés afin d'atteindre cet objectif stratégique. Il a également rappelé que, ces dernières années, les allocations budgétaires et les niveaux d'effectifs proposés pour les fonctions statistiques n'avaient pas reflété l'importance de cet objectif, malgré les indications répétées de plusieurs Membres, dont la délégation brésilienne. Le délégué du Brésil a également déclaré que, dans certains cycles budgétaires, les fonds proposés par le Secrétariat pour cet objectif stratégique représentaient en fait un désinvestissement et que, en d'autres termes, l'allocation suggérée était inférieure aux revenus générés par le service pour l'Organisation.

75. Le délégué du Brésil a déclaré que cette situation démontrait une insuffisance persistante de l'Organisation à s'acquitter de l'une de ses fonctions essentielles et à fournir les résultats attendus par ses Membres, et en particulier le secteur privé.

76. Passant à des points spécifiques du rapport, le délégué du Brésil a fait référence à la section traitant de la collaboration avec les instituts de recherche sur le café, et a indiqué que sa délégation souhaitait apporter une modification au paragraphe suivant :

En 2022-2023, l'Université de Wageningen a participé à la note d'orientation indépendante OIC/GTPPC intitulée « Déforestation et dégradation des forêts dans les chaînes d'approvisionnement du café », portant sur le RDUE et le café. Après sa publication initiale en ligne, les Membres ont décidé de la retirer du site web de l'OIC et de ne pas la diffuser.

77. Le délégué du Brésil a rappelé que « l'étude désormais tristement célèbre » avait été retirée du site Web de l'OIC pour de nombreuses raisons et que ces dernières devraient être clairement énoncées dans le rapport, pour des motifs de transparence et de redevabilité institutionnelle. Le délégué du Brésil a donc proposé que la section soit modifiée de la sorte :

L'étude a indiqué à tort que la culture du café était un vecteur de déforestation. Elle a établi un lien erroné entre la production de café en Amérique latine et le risque de déforestation. Elle n'a pas tenu compte de la littérature scientifique existante ni des travaux menés par des experts des pays producteurs possédant de solides connaissances dans ce domaine. Elle a omis systématiquement les contributions des

institutions des pays producteurs et n'a pas mené de consultations appropriées avec les pays exportateurs, négligeant les caractéristiques distinctes du secteur du café de chaque pays producteur. En somme, le document produit était préjudiciable aux activités de culture du café.

78. Le délégué du Brésil a conclu en précisant qu'en incluant cette explication, le lecteur serait informé des raisons pour lesquelles le document susmentionné n'avait pas été mis en circulation ou distribué.

79. Le Président, s'exprimant en tant que délégué de l'Union européenne, a remercié le délégué du Brésil pour son intervention, en annonçant toutefois avoir quelques réserves. Il a reconnu que si les commentaires pourraient être ajoutés en tant que préoccupations du Brésil, il pourrait ne pas être possible de présenter le texte proposé en tant que commentaires de l'Organisation ou des Membres, car ce n'était pas le cas. Le délégué de l'Union européenne a expliqué qu'il ne défendait pas les conclusions ou certains aspects de l'étude, remarquant qu'il s'agissait d'un travail indépendant qui ne reflétait pas les opinions de l'Organisation ni celles de ses Membres. Il a reconnu que la décision avait été prise de retirer l'étude du site Web, mais a expliqué que le texte suggéré ne pouvait être inclus qu'en tant que commentaires du Brésil.

80. Le délégué du Brésil a remercié le Président et a déclaré que le document avait été retiré par consensus pour les raisons susmentionnées. Il a ajouté que si l'Union européenne était contre l'insertion du texte proposé, la délégation du Brésil apprécierait qu'il soit inséré avec une explication commençant par « *La délégation du Brésil a rappelé [aux Membres] les raisons qui avaient conduit à la suppression de ce document...* ».

81. La Directrice exécutive a remercié la délégation du Brésil pour ses commentaires et lui a demandé de bien vouloir envoyer le texte par écrit au Secrétariat.

82. Le délégué du Brésil a précisé que le paragraphe proposé avait déjà été mis à disposition dans la section du chat de la réunion.

83. Le Président a indiqué avoir toujours des réserves sur la nouvelle formulation. Il a expliqué qu'elle laissait entendre qu'il y avait eu un consensus ou un accord sur les raisons ayant mené au retrait du document, alors que, dans les faits, certains Membres, à commencer par le Brésil et éventuellement d'autres, avaient examiné ces points et, parce que l'OIC fonctionne sur le principe du consensus, tous les Membres avaient alors convenu que le texte devrait être retiré. Il a toutefois souligné que cela ne signifiait pas que ces points avaient été la véritable raison de ce retrait, notant qu'il s'agissait là d'une nuance légèrement différente.

84. Le délégué du Brésil a remercié le Président et a déclaré que, si la première partie de la phrase n'était pas acceptable, sa délégation serait disposée à modifier la formulation pour

souligner que le Brésil et de nombreux autres pays producteurs avaient indiqué les raisons de leur opposition, ce qui était factuel.

85. Le Président a vérifié si le délégué du Brésil avait compris son point de vue et a souligné qu'il ne défendait pas l'étude, mais qu'il avançait plutôt une question de nuance.

86. Le délégué du Brésil a confirmé qu'il avait compris et déclaré que, de l'avis de sa délégation, l'étude reflétait la « position regrettable » de l'Organisation en tant que l'une des rares organisations de produits qui « critique ses propres producteurs », ce qui n'est pas le cas dans d'autres organisations de produits de base. Le délégué du Brésil a ajouté que l'étude était un exemple « notoire » de la façon dont une organisation de produits ne devrait pas procéder.

87. Le Président a confirmé que le CC avait pris note des commentaires du délégué du Brésil et a ajouté que la prochaine session du CIC serait également l'occasion de faire valoir ses points de vue.

88. La déléguée du Salvador a remercié le Secrétariat pour avoir présenté le rapport et a reconnu les progrès importants accomplis dans la mise en œuvre des 16 ICP du Plan. Elle a plus particulièrement mis en avant la gratitude de sa délégation pour le soutien apporté aux pays d'Amérique centrale par le biais du Fonds spécial de l'OIC et la collaboration conjointe avec PROMECAFE, qui avaient permis de développer des actions visant à renforcer la consommation nationale de café. La déléguée du Salvador a également souligné l'importance de renforcer l'engagement des États membres à améliorer la fourniture de données. Au sujet de la coopération et dans le contexte du nouvel exercice de planification, elle a demandé instamment à l'Organisation d'envisager d'identifier une source de financement pour des régions telles que l'Amérique centrale afin de renforcer les systèmes statistiques, de promouvoir la recherche et le développement de nouvelles technologies et de mettre en œuvre des actions visant à renforcer la résilience du secteur du café.

89. Le Président a remercié la déléguée du Salvador pour sa contribution et, ne voyant aucune autre demande de parole, a remercié le Secrétariat et a déclaré que le CC avait pris note du rapport et qu'il serait présenté au Conseil.

Point 7 : Autres mises à jour et questions diverses

90. Le Président a invité les délégués à proposer d'autres points de discussion. Aucune délégation n'ayant demandé la parole, il a indiqué que le Comité pouvait passer au dernier point à l'ordre du jour.

Point 8 : Prochaines étapes et prochaine réunion

91. Le Président a informé les délégués que la prochaine réunion du CC pourrait se tenir plus tard dans l'année, après la prochaine session du CIC au Honduras.

92. La Cheffe des opérations a confirmé qu'il n'était pas nécessaire d'organiser une réunion du CC au Honduras et a invité les pays à participer à l'atelier sur les statistiques. Elle a ajouté que le Secrétariat préparerait et distribuerait aux Membres un rapport mensuel sur les activités statistiques et leurs résultats.

93. Le délégué de la Côte d'Ivoire a remercié le Président et l'a félicité pour la façon dont il avait géré la réunion.

94. Le Président a remercié le délégué de la Côte d'Ivoire, puis a annoncé qu'il ne lui serait malheureusement pas possible d'assister à la session du Conseil au Honduras. Il a indiqué que le Vice-Président ou le Secrétariat présenterait donc le rapport du CC au Conseil en son nom. Le Président a exprimé sa gratitude au Secrétariat et à tous les Membres pour leur travail, ajoutant que présider le CC avait été un honneur et un plaisir pour lui et qu'il était ravi de travailler également dans les autres comités.

95. La Directrice exécutive a remercié le Président de diriger le CC et a déclaré que tous les efforts seraient déployés pour présenter le rapport en son nom au Honduras. Elle a exprimé le regret que le Président ne puisse pas y assister, ajoutant toutefois qu'elle comprenait parfaitement ses raisons.

96. Le délégué du Honduras s'est dit navré que le Président ne se rende pas au Honduras. Il a souligné qu'un séjour sensationnel avait été prévu, comprenant des visites de plantations de café, de plages et de sites culturels mayas, mais a indiqué qu'il comprenait qu'il n'était pas toujours possible de participer. Le délégué du Honduras a remercié le Président pour sa coopération, mettant plus particulièrement en avant sa prudence et son ouverture dans la modération des discussions, et l'a félicité pour le travail de haut niveau et dévoué qu'il avait accompli à l'OIC.

97. La Chargée du secrétariat et des relations extérieures a profité de l'occasion pour rappeler à toutes les délégations de transmettre leurs pouvoirs pour la 140^e session du Conseil à San Pedro Sula au plus tard le 22 septembre 2025. Elle a ajouté que toutes les délégations ayant besoin d'aide ou d'accompagnement, notamment celles qui avaient besoin de visas ou d'exemptions de visa, devaient contacter le Secrétariat.

98. Sans autre question à l'ordre du jour, le Président a déclaré que la 5^e réunion du Comité commun de l'Organisation internationale du café était officiellement close.